

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 6 JUILLET 2017

L'ordre du jour était le suivant :

- INEAT
- Postes à profil seconde phase
- Seconde phase du mouvement
- Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles
- Bilan des intégrations des psychologues dans leur nouveau corps
- Nouvelle procédure des absences syndicales - rentrée 2017
- Arrêté de composition CAPD
- Questions diverses

Suite aux déclarations liminaires dont celle du SE-UNSA que vous pouvez retrouver **ici**, l'Inspecteur d'Académie a répondu à quelques points.

- **LSU** : L'outil a connu un grand nombre de mises à jour qui engendrent des perturbations dans l'utilisation de cette application. Après un temps d'appropriation de l'outil, la prise en main devrait être plus aisée l'an prochain. L'IA a précisé qu'il faut cependant distinguer les problèmes techniques d'une part et la question de fond d'autre part, à savoir l'évaluation des élèves. Madame Maire rappelle que les enseignants ne doivent pas hésiter à faire appel aux personnels ressources (CPC et C-TICE).
- **CP REP+** : L'IA précise qu'il a répondu aux demandes ministérielles. Toutefois, deux écoles vont devoir fonctionner avec une co-intervention, à savoir deux enseignants pour une même classe (problème de locaux). **L'IA a insisté sur le fait que l'un des deux enseignants concernés par cette co-intervention ne peut prendre un autre groupe d'élèves dans l'école autre que les CP.**
Deux dispositifs vont bien exister à la rentrée, à savoir les CP à 12 dans les REP+ et PDMQDC en REP. Donc un bilan pourra être effectué.
- **PPCR** : Les enseignants qui feront l'objet d'un rendez-vous de carrière seront informés un mois avant. Le début des opérations devrait commencer en octobre.
- **RYTHMES SCOLAIRES** :
 - A ce jour, environ un tiers des communes a formulé une demande de dérogation pour un retour aux 4 jours à la rentrée 2017.
 - Sur la page d'accueil du site du Rectorat, dans la rubrique RYTHMES, les directeurs pourront trouver la liste des communes revenant à la semaine de 4 jours. **Néanmoins, la responsabilité de la communication revient aux collectivités.**
 - Les brigades restent cependant sur une organisation à 4,5 jours. Une circulaire départementale paraîtra dès la rentrée et les informera des nouvelles modalités.
- **RASED OISEMONT** : L'IA a rappelé qu'il faut avoir une vision départementale. Les services ont essayé de pourvoir l'ensemble des postes. Toutefois, un problème de recrutement s'est posé (maître E). Aucun personnel spécialisé n'a pu être trouvé.

- **ACCES A LA HORS CLASSE** : Suite à la CAPD du 1^{er} juin 2017, 110 collègues ont été promus à la hors classe. Cependant, la répartition du contingent académique qui dépend d'une décision de la Rectrice aurait dû permettre à deux autres collègues d'être promus. Par conséquent, la question a été traitée lors du comité académique de direction et Madame la Rectrice a décidé de ne pas modifier les contingents départementaux.
- **INEAT/EXEAT** : 17 exeat (13 titulaires et 4 stagiaires) et 23 ineat (21 titulaires et 2 stagiaires) ont été accordés.
- **POSTES CP A 12 EN REP+** : 2 postes restant vacants à l'école Pigeonnier, 2 enseignants se sont portés volontaires et ont obtenu un avis favorable de l'IEN. Ils sont donc nommés sur ces postes.
- **TEMPS PARTIELS** : Pour bilan, 17 refus de temps partiels ont été notifiés sur 216 demandes. Cependant, quelques demandes de temps partiels de droit arrivent encore dans les services de la DPE6.
- **FONCTIONNAIRES STAGIAIRES** : Les FSR ont obtenu leur affectation ce lundi 3 juillet suite à la réunion institutionnelle qui s'est tenue à CANOPÉ. Ainsi, les collègues ont pu prendre contact avec leur future école.
- **BILAN DES INTEGRATIONS DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES DANS LEUR NOUVEAU CORPS** :

Sur 34 psychologues dans le département :

- 8 demandes d'intégration
- 23 demandes de détachement (pour 5 ans)
- 3 demandes de détachement pour 1 an

- **INTEGRATION DES INSTITUTEURS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES** : 5 collègues ont été intégrés sur un contingent départemental de 8. Cependant 3 collègues sont placés sur liste complémentaire. Comme l'an dernier, un équilibrage du contingent académique sera demandé à la Rectrice afin de permettre aux collègues de la Somme de bénéficier des places non pourvues dans les deux autres départements.
- **BARÈME POUR LA FORMATION CONTINUE** : Lors d'une précédente CAPD, le SE-UNSA avait soulevé l'incohérence du barème. En effet, les collègues ayant le plus d'ancienneté obtenaient à coup sûr un stage aux dépens des petits barèmes. Nous avons donc proposé dans un souci d'équité les points suivants :

1. Une semaine de stage = 1 an d'AGS à décompter du barème
2. L'administration souhaitait limiter à un stage par an par collègue. Après discussion, une certaine souplesse a été trouvée :
 - Chaque collègue aura le droit à **4 jours** de stage par an au maximum ou **un stage par an qui peut aller au-delà de 4 jours.**